

Convocation du 03.07.2020

**Conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 Votants : 14 + 1 pouvoir**

L'an deux mil vingt, le dix du mois de juillet à onze heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel Maire.

Etaient Présents : **CAUCHY Emmanuel, MATHON Patrice, CRESPEAU Martial, DESAUBRY Maud, ROSAY Laëtitia, CORUBLE Jérôme, PICARD Philippe, LEROND Isabelle, MAHIEU Justine, PERIER Brigitte, BOUVAERT Florence, MARTINEZ Florence, DELBROUCK Jean, GRANCHER Sébastien**  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HEBERT DE BEAUVOIR Charles Henri donnant pouvoir à Patrice MATHON**  
Mme BOUVAERT Florence a été élue secrétaire de séance

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le compte-rendu de la séance en date du 29.06.2020 transmis aux élus par voie dématérialisée.

**VOTANTS : 14 + 1 pouvoir ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 14 + 1 pouvoir**

Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

### **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux**

Vu le décret 2020-812 du 29.06.2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/2015957J portant sur la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. MATHON Patrice et CRESPEAU Martial et de Mme ROSAY Laëtitia et Mme MAHIEU Justine.

La présidence du bureau étant assurée par M. le Maire et le secrétaire de séance, Mme BOUVAERT Florence.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Conformément au code électoral, il est procédé au vote.

#### **Election des délégués**

Candidatures (*dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats*) de MM. MATHON Patrice, CRESPEAU Martial et CAUCHY Emmanuel

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

Nombre de bulletins déposés : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu (*dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats*)

M. MATHON Patrice 15 Voix,

M. CRESPEAU Martial 15 Voix,

M. CAUCHY Emmanuel 15 Voix

M. MATHON Patrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

M. CRESPEAU Martial ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

M. CAUCHY Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

### Election des suppléants

Candidatures (*dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus puis en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats le plus âgé étant élu*) de MME DESAUBRY Maud, BOUVAERT Florence, ROSAY Laëtitia  
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : (*dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats*)

Mme DESAUBRY Maud 15 Voix

Mme BOUVAERT Florence 15 Voix

Mme ROSAY Laëtitia 15 Voix

Mme DESAUBRY Maud ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme BOUVAERT Florence ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme ROSAY Laëtitia ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

**VOTANTS : 14 + 1 pouvoir ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 14 + 1 pouvoir**

### Poste d'ATSEM au 01.09.2020 - Recrutement d'une personne reconnue handicapée contractualisation en application de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Monsieur MATHON, responsable du Personnel Communal expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de Mme DELBROUCK Marie-Claude, cet agent ayant demandé à bénéficier de ses droits à la retraite à compter du 01.09.2020

Les fonctions seront les suivantes :

#### Pendant le temps scolaire :

- Participer à l'accueil des enfants et des parents ou substituts parentaux avec l'enseignant,
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie veiller à la sécurité et à l'hygiène des enfants
- Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation d'activités pédagogiques
- Assurer l'aménagement et l'entretien des locaux et des matériels destinés aux enfants
- Assurer la surveillance lors des récréations

#### Pendant le temps périscolaire :

- Encadrer les enfants avant, pendant et après le repas
- Participer à la surveillance et à l'animation des temps de garderie et/ou temps d'activités périscolaires

#### Dans le cadre des activités complémentaires :

- Accompagner l'enseignant pendant les sorties scolaires
- Participer à la préparation de la Fête de l'école
- Gérer les stocks de produits d'entretien et de l'armoire à pharmacie
- Encadrer et participer aux accueils de loisirs

Ces fonctions relèvent du grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, cadre d'emplois des Agents territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.

Par ailleurs, M. Mathon précise que les collectivités ont la possibilité de recruter par contrat d'un an, éventuellement renouvelable une fois, des personnes reconnues handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L 5212-13 du code du travail préalablement à leur titularisation.

Il propose de créer un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 32/35ème à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020, et de contractualiser l'agent recruté sur ledit poste pour une durée d'un an, la rémunération étant fixée par rapport à l'indice brut 353 afférent au 1<sup>er</sup> Echelon. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** Afin de pourvoir aux besoins du service public exprimés ci-dessus, il est créé un poste sur le grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 32/35ème à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

**Article 2 :** Le tableau des effectifs du personnel de la Commune dressé par la délibération du 21 septembre 2018 est modifié en conséquence.

**Article 3 :** Le poste sera pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

**Article 4 :** La rémunération dudit contrat est fixée par référence à l'indice brut 353 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

**VOTANTS : 14 + 1 pouvoir ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 14 + 1 pouvoir**

### **Tableau des emplois (effectifs)**

Monsieur Mathon rappelle à l'assemblée que Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade

Considérant la nécessité de créer les postes suivants :

- 1 poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

En raison de la création de poste, le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants :

<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont Temps non complet</b>
<b><u>Secteur Administratif</u></b>				
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
<b><u>Secteur Animation</u></b>				
Adjoint d'Animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint d'Animation	C	1	1	1
<b><u>Secteur Technique</u></b>				
Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
Adjoint Technique	C	2	2	2
<b><u>Secteur Sanitaire &amp; Sociale</u></b>				
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	1
d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>6</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012, articles 6411 & 6413.

À l'unanimité des membres présents

**VOTANTS : 14 + 1 pouvoir ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 14 + 1 pouvoir**

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close

M. CAUCHY Emmanuel	
M. MATHON Patrice	
M. CRESPEAU Martial	
Mme DESAUBRY Maud	
Mme ROSAY Laëtitia	
M. CORUBLE Jérôme	
M. PICARD Philippe	
Mme LEROND Isabelle	
Mme MAHIEU Justine	
Mme PERIER Brigitte	
Mme BOUVAERT Florence	
Mme MARTINEZ Florence	
M. HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri	Excusé avec pouvoir à Monsieur MATHON Patrice
M. DELBROUCK Jean	
M. GRANCHER Sébastien	